

>>> Pêche et Aquaculture

Les études de FranceAgriMer

> décembre 2018

Étude sur l'évaluation de l'activité de pêche de loisirs en France métropolitaine (dont la Corse)

Synthèse



Évaluation de l'activité de pêche de loisirs en France métropolitaine

FranceAgriMer est un établissement public administratif, placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. L'une de ses missions est de connaître et accompagner les filières pêche et aquaculture et leur développement.

En 2017, FranceAgriMer a lancé une étude ciblant la pêche maritime de loisir à la demande de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, dans le cadre de l'application du règlement (UE) 2017/1004 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 relatif à l'établissement d'un cadre de l'Union pour la collecte, la gestion et l'utilisation de données dans le secteur de la pêche et le soutien aux avis scientifiques sur la politique commune de la pêche et de la directive 2008/56/CE du Parlement Européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin (directive-cadre stratégie pour le milieu marin). L'objectif de ce projet est d'améliorer les connaissances concernant les pratiques de la pêche récréative, les espèces capturées et l'importance générale de cette activité en métropole.

À travers cette étude, il s'agit de :

- Mieux connaître la population des pêcheurs récréatifs
- Décrire les pratiques de pêche (fréquence des sorties, modes de pêche pratiqués, période de réalisation, ...) de cette population
- Affiner l'estimation des captures

L'essentiel à retenir

- ✓ 5 % de la population française de 15 ans et plus ont pratiqué la pêche récréative au cours des 12 derniers mois : ainsi, la population de pêcheurs récréatifs en France est évaluée à environ 2 750 000 individus.
- ✓ Une activité rythmée par les saisons qui culmine au mois d'Août et dans laquelle la pêche à pied est particulièrement bien représentée (les 3/4 des pêcheurs la pratiquent). Au-delà, la pêche du bord et celle pratiquée depuis un bateau concernent respectivement 31 % et 19 % des pêcheurs de loisirs.
- ✓ L'intensité de la pratique de la pêche récréative varie considérablement d'un individu à l'autre : plus du tiers des pêcheurs effectuent de 1 à 3 sorties par an, a contrario, une proportion de pêcheurs plus réduite, 17 %, peut être qualifiée de très fréquente réalisant plus de 15 sorties sur une année.
- ✓ Au niveau des espèces ciblées par ces pêcheurs de loisirs, on trouve principalement le maquereau (cité par 30 % des pêcheurs), le bar ou loup (27 %), la dorade (26 %). En ce qui concerne les espèces ramassées, on trouve la coque en bonne place (36 % des pêcheurs), la palourde (32 %), enfin les moules (30 %).
- ✓ La population des pêcheurs récréatifs est à dominante masculine ; toutes les tranches d'âge sont représentées dans cette activité récréative avec toutefois une surreprésentation des tranches d'âges major de 40 à 64 ans. Cette population est le plus souvent active.

- Résultats détaillés -

LES DONNÉES DE CADRAGE

5 % de la population française (métropole + Corse) de 15 ans et plus a pratiqué la pêche de loisirs en mer au cours des 12 derniers mois : on recense donc près de 2 750 000 pêcheurs récréatifs.

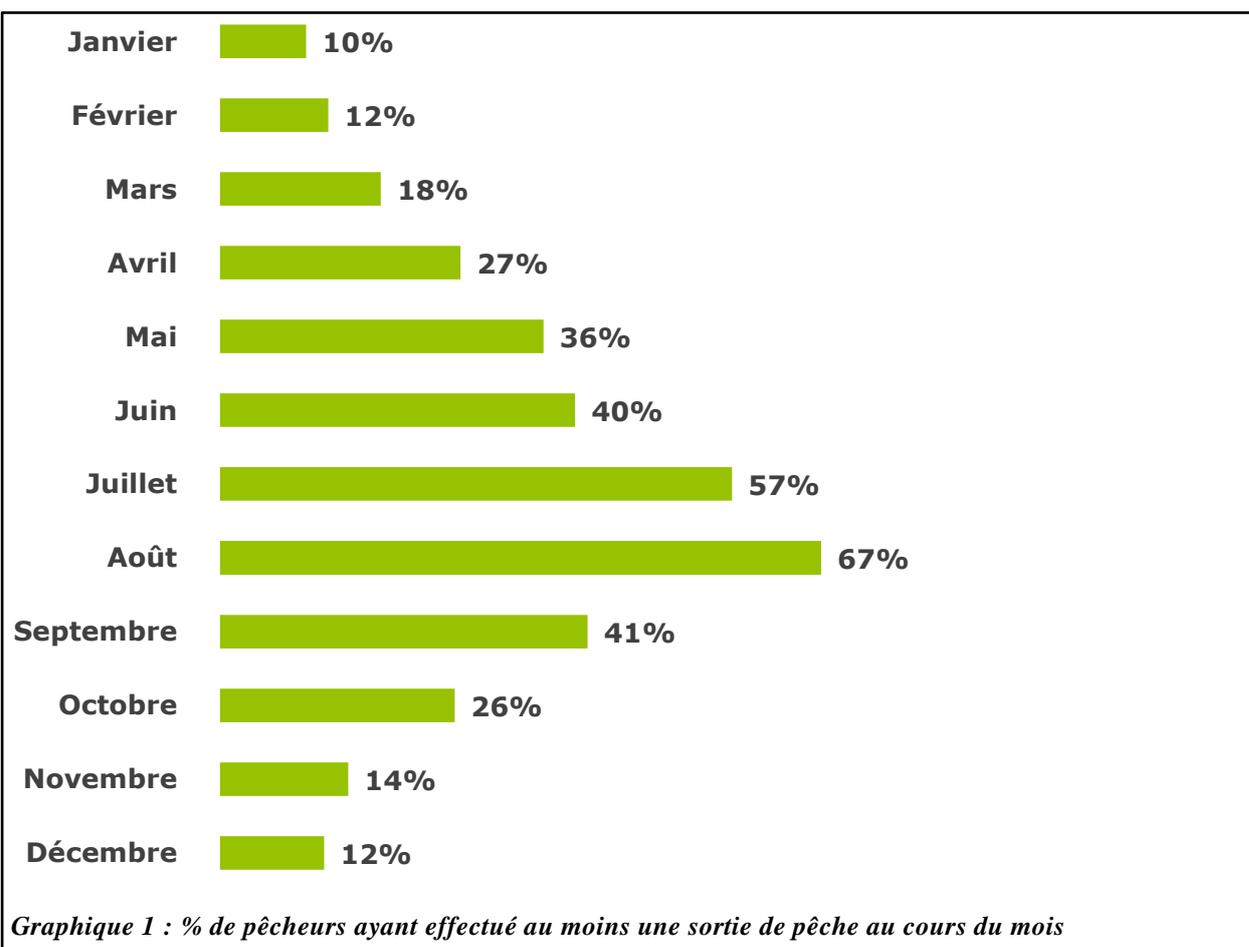
Cette estimation nationale est en cohérence avec celles des études précédentes.

Cette activité de pêche récréative fluctue sensiblement sur le territoire. Logiquement, la proportion de pêcheurs décroît significativement en fonction de l'éloignement aux façades maritimes.

Ce sont les régions côtières et notamment la Bretagne et les Pays de la Loire qui concentrent le plus de pêcheurs.

La **pêche à pied** apparaît comme le **mode le plus pratiqué** : elle concerne les $\frac{3}{4}$ des pêcheurs ; ce mode de pêche est d'ailleurs pratiqué à l'exclusion de tout autre mode de pêche par plus de la moitié des pêcheurs récréatifs. Au-delà, la pêche du bord et celle pratiquée depuis un bateau concernent respectivement 31 % et 19 % des pêcheurs de loisirs, la pratique de la pêche sous-marine est plus confidentielle (3 % pour la pêche sous-marine du bord, 2 % pour celle réalisée en bateau).

L'engin de pêche le plus répandu demeure la **canne à pêche** à laquelle ont recours 39 % des pêcheurs : viennent ensuite les outils utilisés dans le cadre de la pêche à pied, mais qui équipent sensiblement moins de pêcheurs.



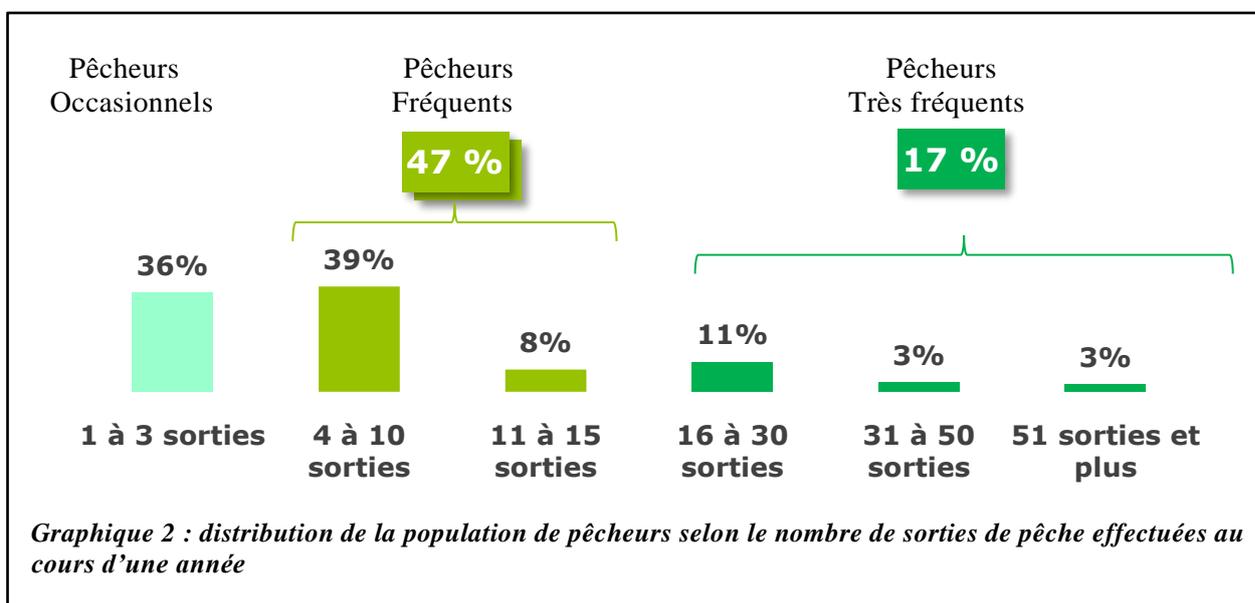
La pêche récréative en mer correspond à une **activité marquée par les saisons** : la proportion de pêcheurs indiquant effectuer des sorties de pêche au cours des mois d'hiver de Novembre à Février

est faible (moins de 15 %), en revanche la saison de pêche démarre de manière significative au printemps pour culminer au cours des mois d'été. Cette forte saisonnalité fait écho à la proportion significative de pêcheurs (53 %) qui affirme s'adonner à cette pratique exclusivement dans le cadre de leurs vacances.

Les départements des **façades Nord-Atlantique et Manche Est – Mer du Nord** sont particulièrement bien représentés dans la pêche récréative, en phase avec la concentration de pêcheurs résidant sur la frange littorale bretonne, la frange littorale des Pays de la Loire et celle de Normandie. Notons que ces territoires développent particulièrement la pêche à pied. La zone méditerranéenne est plus en retrait : respectivement 12 % et 11 % des pêcheurs indiquent avoir pêché en Provence-Alpes-Côte d'Azur ou dans un département d'Occitanie, la Corse correspondant quant à elle à 3 % des lieux de pêche.

QUELLE INTENSITÉ DE PÊCHE ? POUR QUELS PRÉLÈVEMENTS ?

La pratique de l'activité de pêche est très contrastée au sein de cette population de pêcheurs.



Ainsi, on observe :

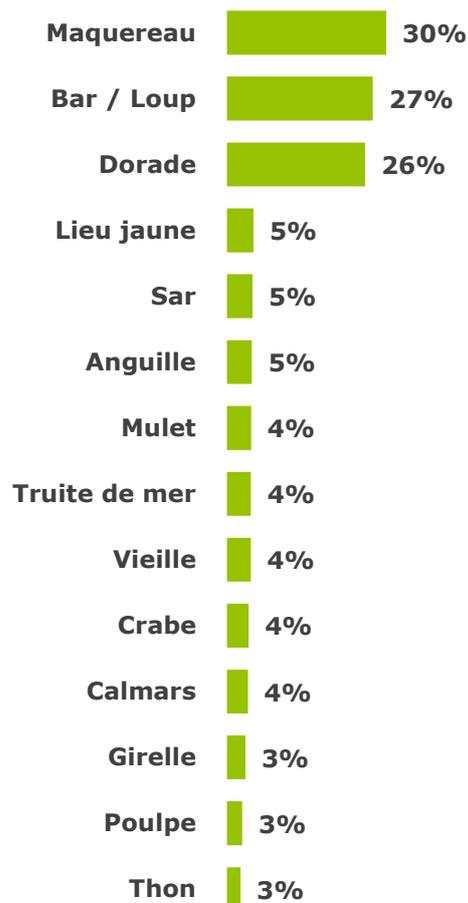
Un gros tiers (36 %) de pêcheurs que l'on qualifie d'occasionnels puisqu'ils réalisent de 1 à 3 sorties sur une année

Une petite moitié (47 %) de pêcheurs fréquents qui réalisent de 4 à 15 sorties au cours d'une année

Enfin, un pêcheur sur 6 (17 %) exerce une activité de pêche qualifiée de très fréquente en relatant plus de 15 sorties au cours des douze derniers mois.

En moyenne, ce sont 10,5 sorties qui sont effectuées par pêcheur au cours des douze derniers mois.

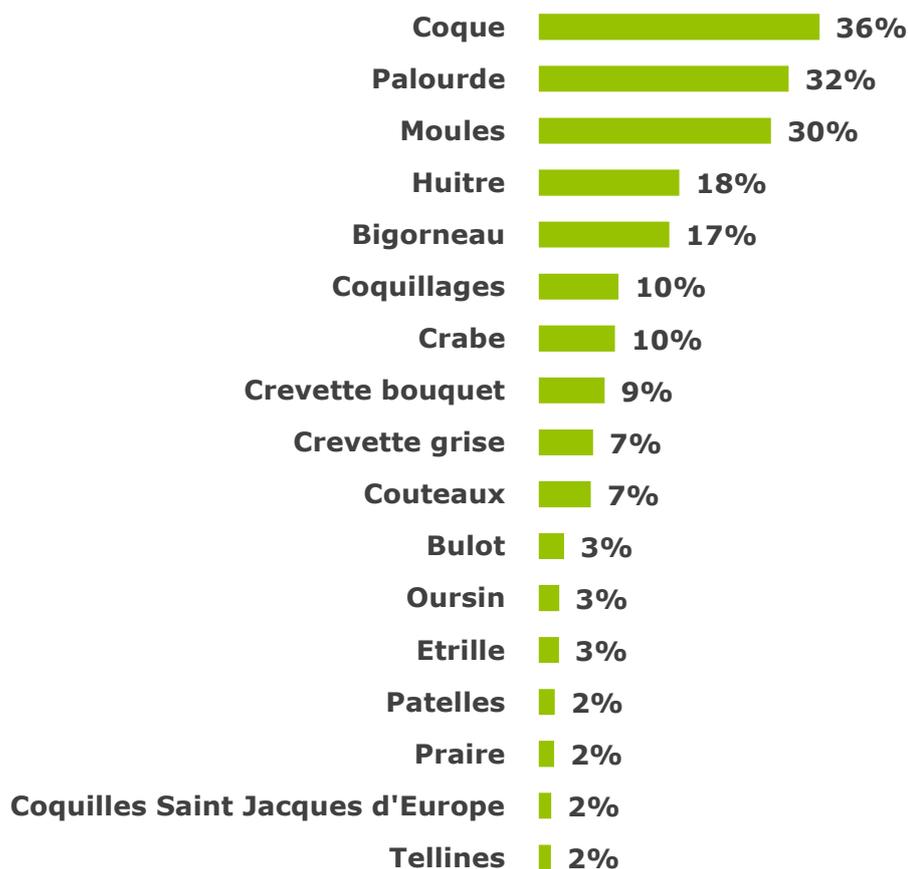
On n'abordera pas ici de manière précise la volumétrie des prélèvements traités par ces pêcheurs récréatifs, même si une approche estimative a été menée dans cette étude à partir des déclarations des pêcheurs enquêtés, cet objectif étant assigné à la deuxième phase de cette étude consacrée au suivi au cours de l'année 2018 d'un panel de pêcheurs dans la réalisation de leurs sorties et des captures qu'ils effectuent.



Graphique 3 : principales espèces pêchées en mer, en France métropolitaine et Corse

Au sujet des captures réalisées par ces pêcheurs récréatifs, il est intéressant de souligner que trois espèces se détachent, figurant en tête des captures effectuées par ces pêcheurs récréatifs (hors pêche à pied) :

- Le maquereau (30 % des pêcheurs ont capturé au moins un maquereau au cours des douze derniers mois) prélevé essentiellement en Nord-Atlantique (41 %) et en Manche Ouest (25 %)
- Le bar / loup (27 % des pêcheurs) pêché en Nord-Atlantique (32 %), en Sud-Atlantique (27%) mais également en Manche Est – Mer du Nord (22 %)
- La dorade (26% des pêcheurs) dont les prélèvements sont concentrés en Provence-Alpes-Côte d'Azur (33 %) et en Occitanie (30 %).

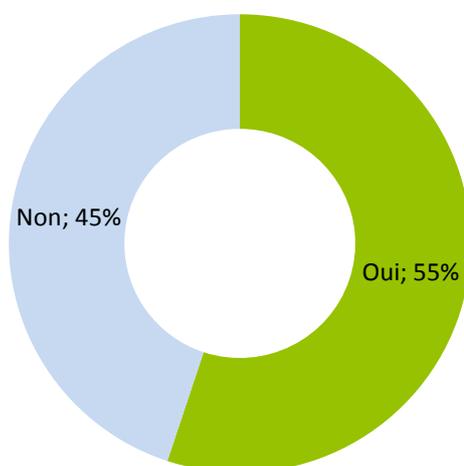


Graphique 3 : principales espèces (coquillages ou crustacés) ramassées en mer, en France métropolitaine et Corse

En pêche à pied, trois espèces se distinguent :

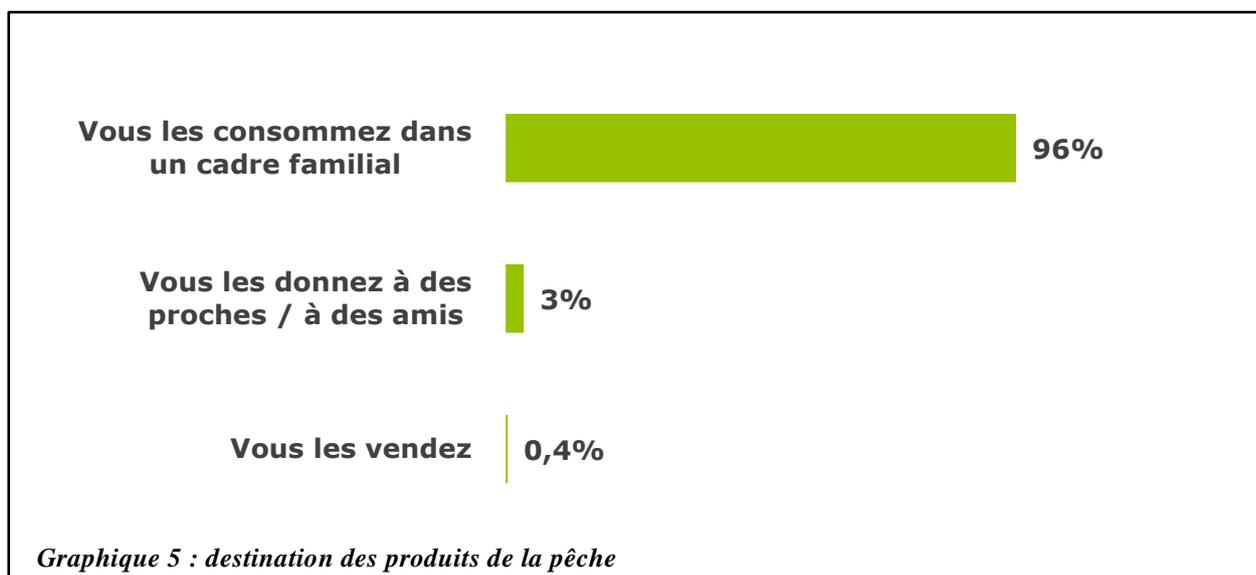
- La coque : citée par 36 % des pêcheurs avec des prélèvements concentrés en Nord-Atlantique (44 %), en Manche Ouest (22 %) et en Manche Est – Mer du Nord (22 %)
- La palourde : ramassée par 32 % des pêcheurs, avec des lieux de pêche concentrés en Nord-Atlantique (57 %)

La moule : prélevée par 30 % des pêcheurs, notamment en Nord-Atlantique (41 %) et en Manche Est – Mer du Nord (28 %)



Graphique 4 : proportion de pêcheurs remettant des prises à l'eau (hors coquillages)

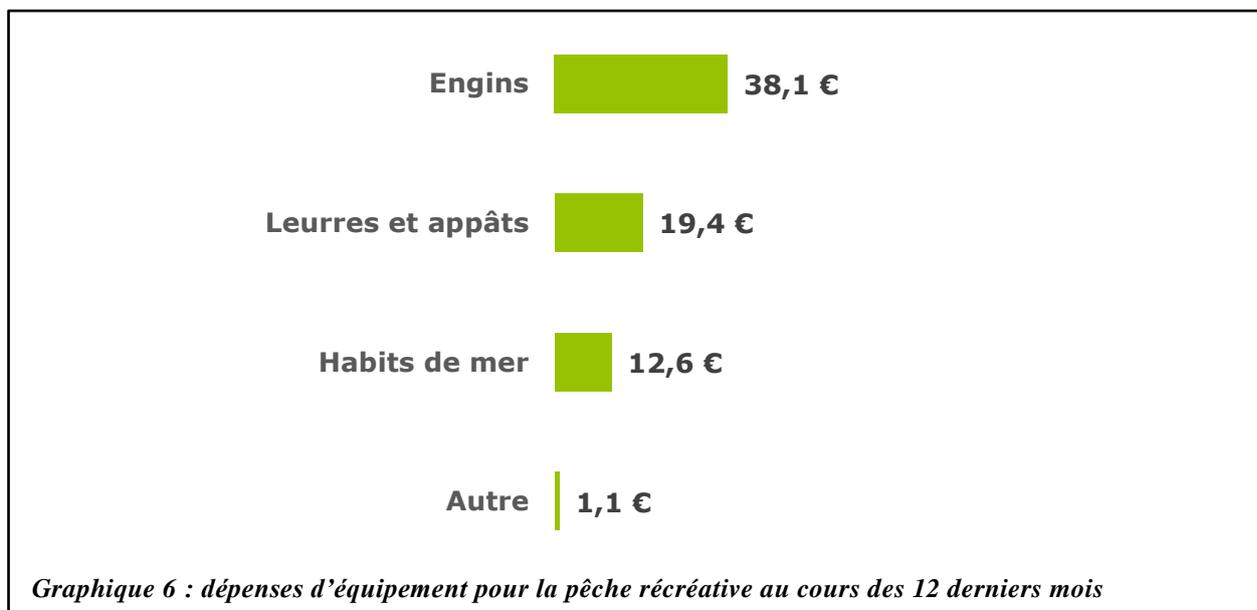
La **remise à l'eau des prises est répandue** : plus de la moitié des pêcheurs déclarent la pratiquer. En moyenne, ce sont 18 % des prises qui sont remises à l'eau.



La quasi intégralité de la pêche récréative est consommée dans un cadre familial. Les autres destinations sont marginales.

L'ÉCONOMIE DE LA PÊCHE RÉCRÉATIVE

On évalue la **dépense moyenne pour l'équipement consacré à la pêche récréative à 71 € sur une année**, cette dépense étant très hétérogène selon le profil de pêche. En particulier, la dépense de ceux qui pêchent exclusivement à pied est très inférieure à celle des autres pêcheurs (14 € contre 139 €).

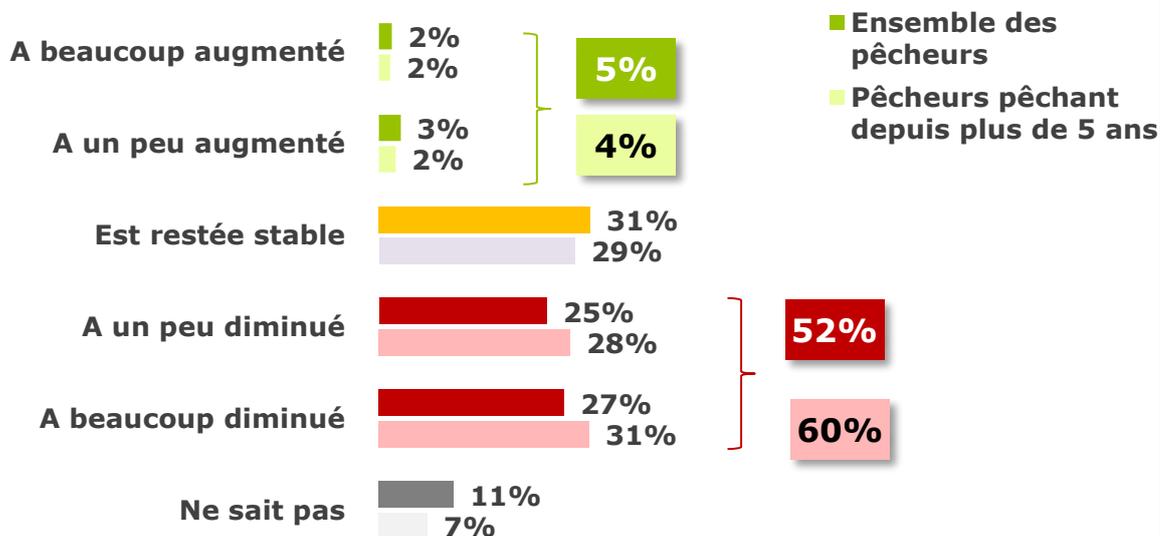


Le premier poste de dépense est relatif à l'acquisition d'engins (38 € en moyenne sur l'ensemble des pêcheurs), l'achat de leurres et appâts et habits de mer venant compléter cette dépense.

La dépense supplémentaire et spécifique lorsqu'on est propriétaire d'un bateau (10 % des pêcheurs possèdent une embarcation qu'ils utilisent pour la pêche) s'élève à 1 237 €, dépense consacrée en premier lieu au mouillage et la remorque (48 %), l'entretien (31 %) et enfin l'assurance (20 %).

QUELLE OPINION AU SEIN DE CETTE POPULATION DE PÊCHEURS RÉCRÉATIFS ?

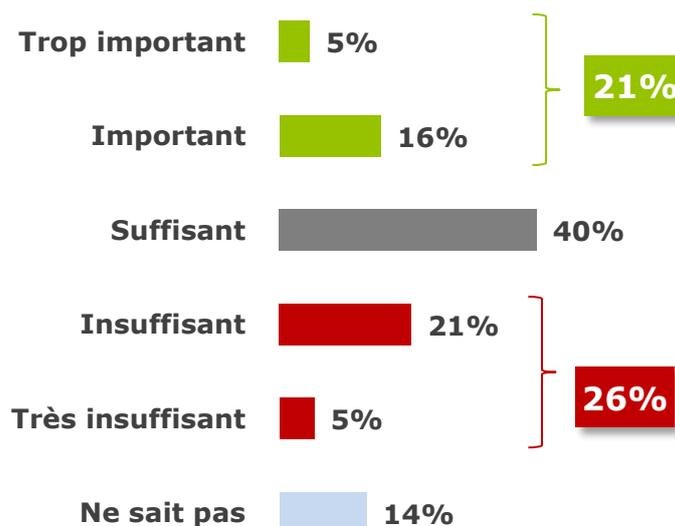
Avez-vous le sentiment que la ressource (au sens large : poissons, coquillages, crustacés...) au cours des cinq dernières années



Graphique 7 : opinion sur l'évolution de la ressource

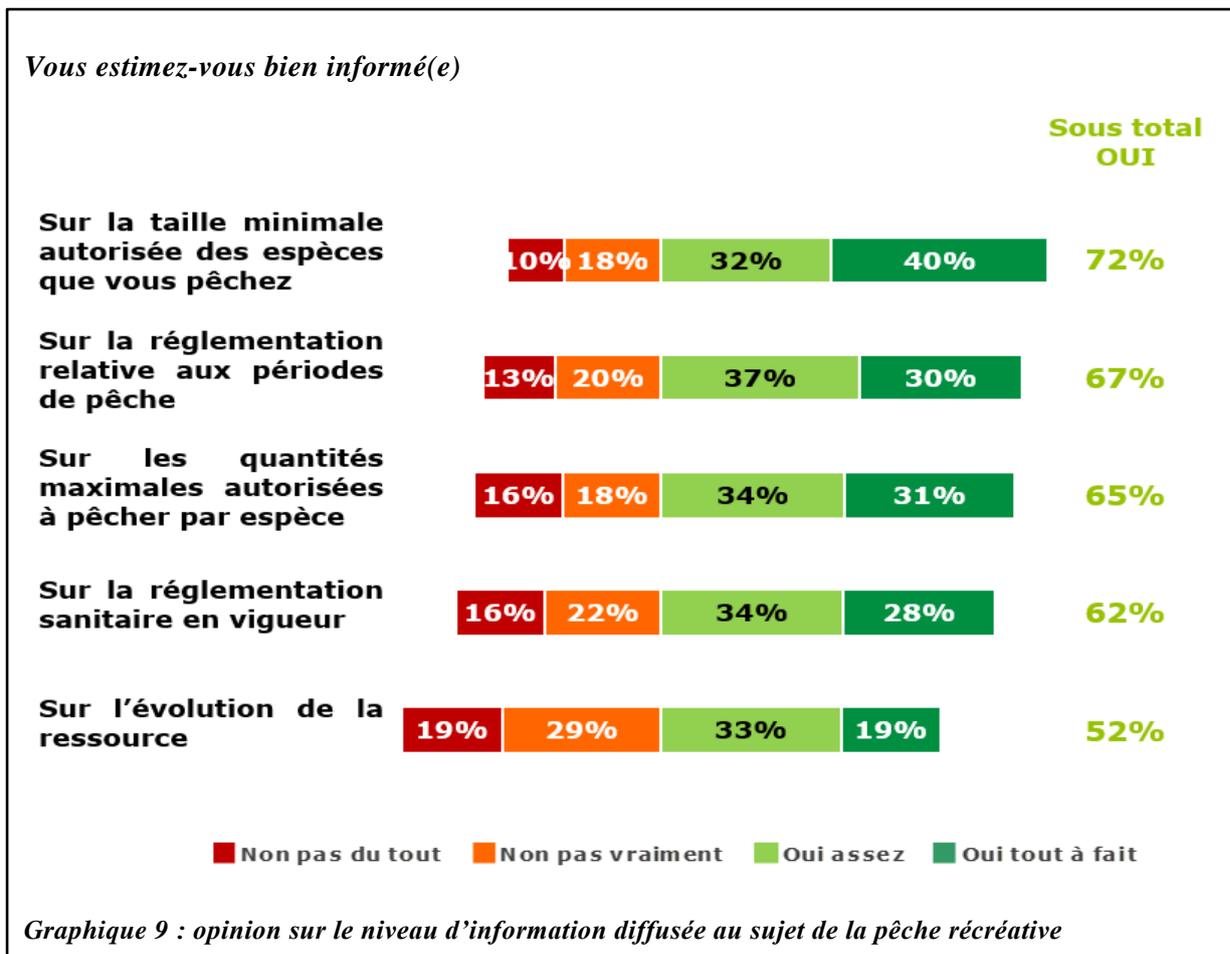
Les pêcheurs s'accordent sur le fait qu'ils perçoivent plutôt **une diminution de la ressource au cours de ces 5 dernières années**. Cette perception est amplifiée au sein des pêcheurs qui pratiquent d'autres formes de pêche que la pêche à pied exclusive.

Pensez-vous que, actuellement, l'encadrement réglementaire de la pêche en mer soit ...



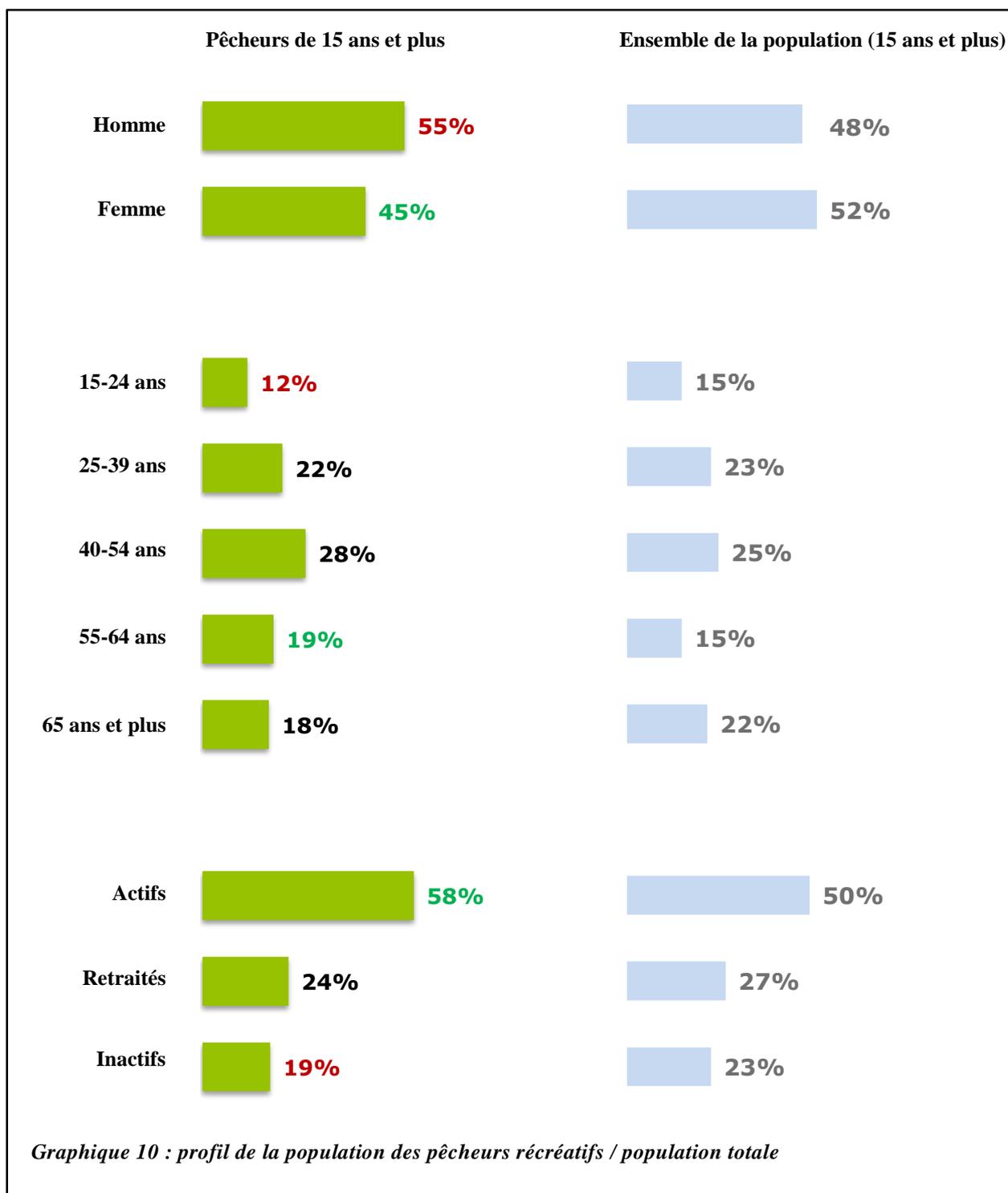
Graphique 8 : opinion sur l'encadrement réglementaire de la pêche en mer

Par rapport à la perception de l'encadrement réglementaire, les pêcheurs sont **plutôt divisés** : même si pour 40 % d'entre eux, celui-ci apparaît suffisant, un quart des pêcheurs s'accordent sur le caractère insuffisant de cette réglementation. Là encore, cette perception s'accroît auprès des pêcheurs pratiquant d'autres formes de pêche que la pêche à pied exclusive.



Enfin, par rapport au niveau d'information, s'il prévaut un sentiment d'être **plutôt bien informé par rapport à la réglementation globale** qui régit l'activité de pêche (taille minimale des espèces, quantités maximales autorisées, réglementation relative aux périodes de pêche, réglementation sanitaire), on observe plus **de doute quant à l'information disponible sur l'évolution de la ressource** (une information peu connue, ou peu maîtrisée).

QUEL PROFIL POUR CES PÊCHEURS RÉCRÉATIFS ?



La population des pêcheurs récréatifs est à **dominante masculine**. Néanmoins, on observera que les femmes sont bien représentées dans la pratique exclusive de la pêche à pied (58 %) ; en revanche, la population de pêcheurs qui pratiquent également d'autres formes de pêche est très majoritairement masculine.

On n'observe pas de réelle spécificité par rapport à la structure d'âge : notons cependant que les **tranches d'âge « major » de 40 à 64 ans** sont plus représentées que la moyenne.

Cette population de pêcheurs récréatifs est plus souvent **active**.

Notons que la pratique de la pêche pour près de la moitié de cette population est ancienne (plus de 20 ans) ; et que les initiations récentes (au cours des 5 dernières années) concernent un quart de cette population.

L'appartenance à une association de plaisanciers ou de pêcheurs en mer reste confidentielle (3 %). Forcément, l'intérêt d'intégrer ce type de groupement est plus évident lorsqu'on pratique de manière intensive, et il est motivé principalement pour des questions de gestion de mouillage ou de place de port et de recherche de convivialité.

Methodologie

Une enquête menée par téléphone auprès d'un échantillon représentatif de ménages (14 320 ménages) répartis sur le territoire français (France métropolitaine + Corse) du 13 novembre 2017 au 19 décembre 2017.

Redressement et extrapolation de l'enquête de manière à refléter la population française âgée de 15 ans et plus (lieu de résidence, sexe, âge, situation professionnelle).

Ses principaux objectifs:

- Évaluer le taux de pénétration de la pêche récréative, estimer la population qui s'adonne à cette pratique
- Fournir une description des pratiques de pêche (niveaux de sorties, saisonnalité, espèces prélevées)
- Caractériser cette population de pêcheurs
- Collecter leur opinion par rapport à différentes thématiques en lien avec la pêche récréative.

- *In fine*, recruter un panel de pêcheurs récréatifs qui acceptent de participer à un dispositif d'observation qui va permettre de décrire les sorties de pêches et les captures effectuées.

